Image not found or type unknown

Droit aux indemnité maladie et démission

Par **macon_old**, le **22/11/2007** à **16:55**

Bonjour,
Je suis actuellement en arrêt maladie car je subis une pression de mon employeur que je ne peux plus supporter.
Je ne souhaite pas porter plainte car j'habite dans un petit village et lui aussi et je ne veux pas engendrer des problèmes a mes proches ni même à sa famille.
Je souhaite en finir définitivement et donc peut etre démissionner! Mais je voudrai savoir si mes indemnités payées par la sécurité sociale le seront toujours si je démissionne et à partir de quand je pourrai toucher les assédics!
Je ne resterai pas longtems au chomage car j'ai fait une demande d'agrément pour etre assistante maternelle .
Je vous remercie infiniment par avance pour votre aide car je ne vois aucune autre issue.
Cordialement
Laurence maçon

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés